



Heures de trajet pour l'étranger

Par **tommacrae**, le **03/06/2014** à **14:07**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Je suis salarié d'une entreprise (convention collective du bâtiment) et je suis amené à effectuer des déplacements professionnels en France comme à l'étranger, sur des missions ponctuelles (je ne suis pas travailleur itinérant).

Ma question est: les heures de voyage effectuées pour m'emmener dans le pays d'exécution de ma mission doivent-elles être comptées dans mes heures de travail hebdomadaires ou doivent-elles être récupérées en tant que repos compensatoire hebdomadaire ou autre ?

Merci de votre réponse
Cordialement